

BUDGETS PRIMITIFS : VILLE - CLOS DU PERE JULES - EXERCICE 2026

Note de présentation

Introduction :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2025, et conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport présentant les orientations budgétaires a été présenté et un débat s'est tenu.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif¹ afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le projet de Budget Primitif 2026 traduit donc les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et il est à noter qu'il s'effectue dans un environnement particulièrement instable et complexe.

Présentation générale :

A l'instar des derniers exercices, la préparation du Budget Primitif 2026 s'est inscrite dans un environnement instable et complexe.

En France, l'activité économique est freinée du fait de l'instabilité politique. Ainsi, les prévisions de croissance s'établissent à hauteur de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française fut malgré tout positive au 3ème trimestre 2025 (+0,5 %).

L'incertitude politique, qui a coûté presque 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, contribue à freiner la reprise en 2026, en impactant la consommation des ménages et l'investissement des collectivités ou des entreprises.

En ce qui concerne l'inflation, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établit à hauteur de 0,8 % en 2025, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française reste l'une des plus faibles de la zone euro, bénéficiant de la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française pourrait rester modérée en 2026, si la baisse des prix du pétrole et du gaz se prolongeait et que la modération des salaires se maintenait, dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de la croissance économique.

¹ La commune adopte un compte financier unique depuis l'exercice 2023 (fusion du compte de gestion et du compte administratif)

Le projet de loi de finances 2026 proposé par le gouvernement imposerait pour l'ensemble des collectivités locales un effort budgétaire disproportionné estimé à plus de 4,6 milliards d'euros. Cette nouvelle rigueur budgétaire impacterait sévèrement l'autonomie financière des collectivités locales et particulièrement leurs capacités d'investissement si les mesures annoncées de gel prolongé des dotations, de restrictions fiscales et d'ajustements de compensations se confirmaient.

Les collectivités locales voient leur participation à l'effort budgétaire national augmenter dans des proportions sans rapport avec leur poids réel dans la dégradation des comptes publics.

A la date de rédaction de ce rapport, les mesures principales à destination des collectivités locales seraient :

- Une réduction de plus de 500 millions d'euros des compensations d'exonérations fiscales d'impôts perçues par les collectivités.

- La poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028. Pour Grand Quevilly, cette augmentation des charges employeurs atteindrait 250 000 euros en 2026.

- Une modification des modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui exclurait les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016. A compter de 2026, cette disposition ne permettrait plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage). Pour Grand Quevilly, le FCTVA relevant de la section de fonctionnement s'établit à hauteur de 32.982,50 euros en 2025 (17.734,30 euros en 2024).

Le Fonds vert (créé en 2023) poursuivrait sa diminution, passant de 2 milliards d'euros en 2024 à seulement 0,65 milliard en 2026. Ce recul compromet nettement le financement de la transition écologique locale, notamment la rénovation énergétique des bâtiments. Pour Grand Quevilly, les montants attribués ont été de 50 700 € en 2023, 354 003,23 € en 2024 et 3 000 € pour l'année 2025.

Dans ce contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville de Grand Quevilly a décidé de bâtir à nouveau un budget résilient.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution tendancielle du prix des fluides et de la masse salariale liée à des mesures exogènes (hausse de la cotisation patronale CNRACL), tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des Quevillaises et des Quevillais, des plus jeunes comme des plus âgés.

Le budget d'investissement demeurera, pour sa part, ambitieux pour bâtir la ville du futur, une ville exemplaire en matière d'éducation, de protection de la nature, de

solidarité, de valorisation des ressources locales, de sobriété ou encore de consommation responsable.

Cette ambition se traduit dans un Plan Pluriannuel d'Investissement qui intègre les enjeux de la transition écologique.

Il s'agit pour la Ville de Grand Quevilly de bâtir un budget 2026 responsable au regard du contexte d'incertitudes qui pèse sur les collectivités territoriales en matière de dotations de fonctionnement et de subventions d'investissement, pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2020 au service des Quevillaises et des Quevillais.

Cette ambition municipale s'appuiera sur un budget communal fondé sur trois choix fondamentaux :

- * la poursuite de l'inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique et écologique qui nécessite un changement complet de paradigme, incarné notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;

- * la non-augmentation des taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2011 ;

- * la dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble que nous portons avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs et un engagement renouvelé dans la dynamique de participation citoyenne.

1- Les grandes masses budgétaires

Ce projet de budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 39 787 344 € pour la section de fonctionnement (contre 39 470 328 € en 2025),
- 7 705 153 € pour la section d'investissement (contre 9 133 336 € en 2025).

2- L'épargne

Pour 2026, l'épargne brute est prévue à hauteur de 2 682 318,00 €, en hausse de 42 207,00 € par rapport au BP 2025 (2 640 111 €).

3- Le niveau d'endettement

L'encours de dette sera au 1er janvier 2026 de 3 692 867,44 € pour le budget principal. La capacité de désendettement du budget principal (Encours de dette/Epargne Brute) se situera désormais à une demi-année au BP, soit environ 140 € par habitant contre 1 000 € en moyenne de la strate.

4- La prospective pour les années à venir

Les choix ambitieux et sérieux opérés par les municipalités successives ont garanti la bonne santé financière de la Ville et permis le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets dans tous les quartiers de Grand Quevilly.

Ces résultats se sont matérialisés par des ratios financiers communaux exemplaires.

L'objectif cible reste identique à 2025, à savoir le maintien d'une épargne brute forte.

PARTIE 1 : Budget principal Ville - présentation analytique

1.1- Section de fonctionnement : 39 787 344 €

1.1.1 Les ressources du budget primitif 2026

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 529 824€ contre 39 078 207€ en 2025.

Cette augmentation est principalement portée par la fiscalité directe via la dynamique des bases (constructions nouvelles et coefficient de revalorisation annuelle), les taux restants constants. La revalorisation des bases résulte d'un mécanisme national décidé par le Gouvernement et le Parlement. Elle sera de 0,8% en glissement annuel, du fait d'une inflation moindre que sur la période précédente (+1,7 %).

Ainsi, le produit de la fiscalité directe est évalué à 14 914 149 € pour 2026.

Il est rappelé que, depuis 2010, la préparation budgétaire se poursuit en reconduisant les mêmes taux de fiscalité, déjà largement inférieurs aux moyennes observées dans notre région.

Taxe d'habitation	14,99 %
Taxe Foncière sur le bâti	49,12 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	46,33 %

Les dotations métropolitaines (attribution de compensation communautaire, dotation de solidarité et fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les dotations de l'Etat (part forfaitaire de la DGF, FNGIR) devraient se maintenir au niveau de 2025.

Il faut noter que la Ville a adopté en 2021 un mécanisme de « tarification juste » en s'appuyant sur une référence (le quotient familial de la CAF) connue des familles. La méthode de calcul retenue permet d'individualiser les tarifs, d'être au plus près des ressources, de s'ajuster à chaque situation et d'éviter les effets de seuil. Le taux d'effort retenu permet de conserver des tarifs abordables pour les familles. A ce stade, le barème en vigueur en 2025 est renouvelé tel quel.

Parallèlement, comme pour l'année 2025, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de revaloriser sa grille tarifaire en 2026 pour les autres services au regard de l'inflation, qui ralentit mais persiste et impose des coûts en constante augmentation pour la collectivité (fournitures, produits d'entretien, fluides...).

A ce jour, le produit provenant des services aux usagers représente 4,6 % des recettes réelles de fonctionnement (5 % au BP 2025).

Enfin, pour bénéficier de nouvelles subventions, la Ville poursuit et amplifie son travail de veille et d'étude systématique des appels à projets portés à sa connaissance (DRAC, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, ADEME, CAF, etc.) et continue à développer ses partenariats financiers privés et publics.

1.1.2 Les dépenses du budget primitif 2026

Dans un contexte de grande incertitude sur l'ampleur de la contribution qui sera demandée par l'Etat aux collectivités territoriales pour diminuer son déficit public, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif a été construit avec le cadrage suivant :

- Poursuivre la diminution des dépenses de gestion ;
- Maîtriser l'évolution structurelle des dépenses de personnel ;
- Maintenir l'enveloppe de subventions aux associations.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 847 506 € contre un montant de 36 438 096 € au BP 2025 soit une hausse globale de 1,1 %.

Cette hausse est malgré tout maîtrisée grâce aux efforts d'optimisation de la dépense publique engagés de longue date, renforcés par la recherche de sobriété inhérente à la situation présente.

A. Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires. Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour 8 007 747 €.

En 2025, ce chapitre s'élevait à 8 263 365 €.

Il est en baisse de 255 618 € par rapport au BP 2025. Là où il était en augmentation de 234 394 € entre les BP 2024 et 2025.

La municipalité, prenant en compte la quasi-stagnation du niveau des recettes comme la hausse de certains coûts (dépenses énergétiques, alimentaires...), s'est attachée à maîtriser ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines. A titre d'exemple, les services municipaux ont travaillé sur une rationalisation des dépenses à caractère énergétique, des frais d'affranchissement et des consommables informatiques.

Même si les prévisions d'inflation sont moins oppressantes que pour les deux dernières années, la vigilance sur ce type de dépenses se poursuivra en 2026.

B. Charges de personnel

La masse salariale constitue un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci (64,8 % des dépenses réelles de fonctionnement) et qu'elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année.

Il est à noter la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028. Pour Grand Quevilly, cette augmentation des charges employeurs atteindrait 250 000 euros en 2026.

Ainsi, avec une inscription au budget primitif 2026 de 23 892 515 € (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de +3,4 % par rapport au BP 2025 (23 085 808 € inscrits au BP 2025).

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la ligne des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur.

La commune optimise son organisation interne pour maximiser l'efficacité des équipes en place.

En parallèle, le suivi et l'analyse régulière de l'évolution des coûts de masse salariale permettent aujourd'hui de garantir un pilotage fin des besoins de la collectivité.

Aussi, dès le 1er janvier 2026, les employeurs publics territoriaux sont tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé. Cette participation sera de 15€ brut par mois et par agent quel que soit leur statut dès lors qu'ils adhèrent au contrat collectif négocié par le centre de gestion dans le cadre d'une convention de participation.

Pour le risque prévoyance, le montant minimum de référence restera fixé à 7€.

C. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions aux associations (pour un montant de 1 062 947 €, équivalent à celui de 2025), les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables.

Le budget prévu pour 2026 s'élève au total à 4 823 244 € pour ce chapitre (contre 4 960 923 € au BP 2025).

D. Charges financières

Les intérêts des emprunts diminuent par rapport à l'année passée (106 000 € pour 2026, contre 115 000 € en 2025). Ce poste de dépenses (4,03 € / habitant) reste très inférieur à la moyenne des communes de la strate (28 € / habitant).

E. Amortissements et virement à la section d'investissement

Le montant des amortissements et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvent à 2 939 838 € (contre 3 032 232 € au BP 2025), soit une diminution de 92 394 €.

1.2- Section d'investissement : 7 705 153 €

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts. Les recettes de cette section sont : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA...), les cessions foncières et immobilières.

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.

1.2.1 Recettes d'investissement

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 4 642 352 € contre 5 989 202 € au BP 2025.

Poursuivant sa stratégie de haut niveau d'investissement, qui permet à la fois de valoriser le patrimoine communal, de développer l'offre de services publics et de soutenir le tissu économique et l'emploi local, la Ville génère par ailleurs 720 000 € de Fonds de Compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A) correspondant à un taux forfaitaire sur la T.V.A dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement de l'année n-1.

Quant aux subventions d'investissement, elles sont prévues pour un montant de 898 800 € et proviennent des principaux financeurs et dispositifs suivants : État (DSIL, Fonds Vert, Agence de l'Eau...), Métropole (FACIL, FACIL culture...), Département et Région.

L'ingénierie développée par la Ville en matière de recherche de cofinancements permet de réduire fortement le coût d'investissement supporté par la collectivité sur certains projets structurants, telle la restructuration du théâtre Charles Dullin (60% de subventions à ce stade).

Ce projet de budget intègre la poursuite de la réduction du Fonds vert par l'Etat initialement prévue dans le projet de Loi de Finances du Gouvernement. Pourtant essentiel pour les investissements des collectivités territoriales en matière de transition écologique, l'impact pour la Ville de Grand Quevilly d'une amputation par l'Etat de ce Fonds vert, réduisant l'enveloppe de 2 milliards d'euros en 2024 à seulement 0,65 milliard en 2026, se concrétise par une attribution de subvention « Fonds vert » de 3 000 € en 2025 (pour une inscription budgétaire de 30 000 €). Une inscription prudentielle de 10 000 € au BP 2026 est proposée pour ce Fonds.

Les autres recettes concernent :

. Les produits de cessions sont inscrits pour 939 000 €,

. L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 1 962 419 € (contre 2 618 879 € au BP 2025). Il sera mobilisé au plus juste en fonction du niveau des dépenses d'investissement réalisées en 2026 et des résultats du Compte Financier Unique de 2025. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025 et 2024.

1.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement projetées sur l'exercice 2026 s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) couvrant la période 2020-2026. Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre.

Ainsi, la Ville investit dans le développement et l'amélioration d'un patrimoine immobilier de qualité. Elle veille également à l'entretien, à la modernisation de ses équipements (mobiliers, véhicules, matériels informatiques) pour garantir un fort niveau de services qui contribue à la vitalité du territoire. Cet effort se concrétise par l'inscription d'un montant de crédits élevé.

Cette section s'équilibre à 7 705 153 € pour 2026.

Pour les dépenses d'équipement, ce sont 6 916 870 € qui sont prévus au budget répartis comme suit :

- Immobilisations incorporelles (brevets, logiciels,...).....242 200 €
- Subventions d'équipements.....132 500 €
- Acquisitions.....2 364 670 €
- Immobilisations en cours (travaux).....4 177 500 €

Le poste "emprunts et dettes assimilées" correspond principalement au remboursement annuel du capital des emprunts (407 800 €).

La dette quant à elle s'élève à 3 692 867,44 € au 1^{er} janvier 2026, soit environ 140 € par habitant, alors que la moyenne départementale est proche de 1 000 € pour les communes de la strate.

Ce faible volume de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).

Quant aux dépenses d'ordre, elles s'élèvent à un montant de 380 483 €.

1.3 LES PRIORITÉS POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2020-2026 dans son « Livre des projets ».

Pour une ville durable

- **Pour le cadre de vie et le logement**

Le budget 2026 intègre la finalisation de plusieurs projets structurants, notamment la requalification de l'avenue Aristide Briand, menée en partenariat avec la Métropole

et soutenue par un fonds de concours de la Ville, ainsi que l'aménagement de la place Maryse Bastié.

La Ville poursuivra son travail étroit avec la Métropole et les riverains afin de renforcer la sécurité routière et apaiser la circulation dans plusieurs quartiers.

Un fonds de concours est mobilisé pour accompagner le verdissement des zones pavillonnaires et soutenir la rénovation des copropriétés, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Plusieurs espaces publics vont faire l'objet de nouveaux aménagements, notamment des terrains de pétanque (rue Léon Jouhaux par exemple) et des aires de jeux répartis dans différents quartiers.

La troisième phase du quartier Matisse arrive à son terme ; les terrains à vocation économique déjà vendus accueilleront prochainement de nouvelles activités, renforçant l'attractivité du secteur.

Les études se poursuivent également pour l'aménagement du site de l'ancien stade Allorge, afin de définir ses futures orientations et de contribuer à la dynamisation du quartier.

Dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier Énergétique, la Ville poursuit la modernisation de ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique, en particulier en matière de chauffage et d'isolation extérieure. Le passage de l'éclairage public en LED sera étendu à deux nouveaux secteurs cette année : les quartiers Chant des Oiseaux et Boulevard Ravel / rue du 19 Mars. La réfection de l'éclairage est également programmée à la résidence Fonck ainsi que dans plusieurs écoles.

Enfin, la réfection de plusieurs parkings est prévue : devant l'immeuble *Le Béarn* et l'Espace Jeunesse, ainsi que les descentes du parking des Prévoyants et de la résidence Fonck.

- **Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités**

En 2026, la Ville va poursuivre son engagement écologique en visant une troisième étoile pour le label Climat-Air-Énergie et en mettant en œuvre le deuxième plan d'actions « Territoire Engagé pour la Nature ».

Des panneaux solaires et des matériaux biosourcés ont été intégrés dans les récents chantiers, témoignant de l'attention portée à l'innovation durable. Cet effort sera prolongé.

Les actions de sensibilisation comme le défi Zéro Déchets, la grainothèque/bouturothèque ou le Plan Mégot continueront d'être intégrées dans le quotidien des services et des citoyens, tout comme les jardins et potagers partagés.

Pour une ville préservée

- **Pour la prévention et la sécurité**

La Ville réaffirme la sécurité comme une priorité centrale et renforce sa coopération avec l'ensemble des acteurs engagés sur ce champ, tant pour la prévention que pour la répression.

Les dispositifs déjà en place, tels que la cellule REPERE, le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles et les chantiers éducatifs, seront reconduits. Le partenariat avec la Police Nationale se poursuivra également, notamment grâce au maintien de la liaison vidéo entre le CSU municipal et l'hôtel de police de Rouen.

Dans le domaine de la vidéoprotection, de nouvelles études seront lancées afin d'étendre et d'améliorer le réseau, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire.

L'acquisition d'un registre informatique dédié et d'un coffre permettra d'optimiser la gestion du matériel et des équipements de la police municipale.

Les opérations d'îlotage conjointes avec Quevilly Habitat et la Police Nationale seront poursuivies, afin de renforcer la présence de terrain, la proximité et le dialogue avec les habitants.

La communication autour des enjeux de sécurité continuera de s'appuyer sur des visites de quartiers, la page Facebook dédiée, ainsi que sur des actions de service public, notamment les opérations « Tranquillité seniors », « Tranquillité vacances », « Sécuri-Jeunes » et « Prox'Raid Aventures » qui contribuent à la protection des plus vulnérables et au développement de la prévention auprès des jeunes.

L'actualité montre que les prestations de sécurité lors des événements sont à renforcer. Le budget pour la capture des chiens errants est également en hausse, conséquence de la fin de l'accueil assuré jusqu'ici par la SNPA.

Le contrat de sécurité destiné aux commerçants est reconduit, offrant diagnostic, accompagnement et subventions pour favoriser l'amélioration de leur sécurité. Les dispositifs Voisins Vigilants & Solidaires et UMay poursuivront leur déploiement.

Le marché renouvelé avec l'APRE, association de prévention spécialisée, permettra de poursuivre et consolider le travail de rue, indispensable à la proximité, au soutien et à l'accompagnement des jeunes et des familles.

Enfin, des crédits supplémentaires seront alloués afin de soutenir les actions de prévention, qu'elles relèvent de la sécurité (ateliers du CLSPD) ou de la santé (forum santé), afin de continuer à développer une politique de prévention complète et cohérente.

• **Pour la propreté**

Fondés sur les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) élaborés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, les efforts engagés par la Ville pour renforcer la propreté et l'entretien des espaces publics, récompensés en 2025, se poursuivront en 2026.

La Brigade Propreté sera prochainement dotée de nouveaux équipements — souffleurs, débroussailleuses, matériels individuels de protection et matériel lourd — afin d'améliorer l'efficacité des interventions. Un second Glouton viendra renforcer le dispositif de nettoyage, permettant une aspiration plus rapide et plus efficace des déchets, notamment lors des opérations de propreté renforcée.

L'opération de ramassage participatif des déchets sera reconduite, mobilisant les habitants autour d'un objectif commun : une ville plus propre. Elle s'accompagnera du maintien du plan mégot et du défi « Zéro Déchet ».

De nouvelles corbeilles, bornes cendriers, distributeurs de sacs et du mobilier urbain complémentaire seront installés pour faciliter la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire communal.

Les actions de désherbage et de balayage seront intensifiées pour garantir un entretien toujours plus régulier et rigoureux des espaces publics. La Ville investira

également dans du matériel spécifique pour l'entretien des espaces verts — tondeuses, broyeurs, faucheuses — afin de maintenir un équilibre pertinent entre les espaces à tondre et ceux destinés à demeurer plus naturels.

- **Pour la sécurité civile et la maîtrise des risques industriels**

Forte d'une culture de gestion des risques développée au fil des années et en réponse aux événements passés, la Ville confirme son rôle de précurseur dans ce domaine. Elle poursuivra ses actions de sensibilisation et encouragera des comportements responsables, tout en renforçant la visibilité de ses initiatives en matière de sécurité civile.

Les actions visant à sensibiliser le public, à identifier des personnes ressources pour la gestion de crise au sein de la réserve communale, et à former le personnel municipal en s'appuyant sur les organismes nationaux compétents seront maintenues et développées.

Le projet de modernisation et d'extension du centre de secours progresse en collaboration avec le SDIS, la Métropole et le Département, afin de renforcer la présence des pompiers sur le territoire avec un service de garde 24h/24.

L'ensemble des défibrillateurs automatisés externes (DAE) fera l'objet d'une maintenance obligatoire, et celui du Gymnase Maimberte sera remplacé.

La Ville continuera de former les membres de la réserve communale, afin de les préparer aux situations d'urgence et de gestion de crise, tout en sensibilisant les habitants aux premiers secours.

- **Pour le développement économique, les commerces et services de proximité**

La Ville a décroché son cinquième "sourire" au titre de la Journée Nationale du Commerce de Proximité.

Pour conserver cette dynamique, elle poursuivra sa collaboration avec l'association des commerçants, artisans et entrepreneurs Grand Quevilly Développement et soutiendra activement son dynamisme.

La Ville renforcera également son accompagnement des manifestations commerciales — marchés, foires à tout, terrasses — qui contribuent à animer l'espace public et à valoriser le commerce local.

Une nouvelle signalétique pour les commerces est progressivement déployée afin d'en améliorer la visibilité, avec la prochaine étape en vue sur la place De Lalande.

La Ville continuera aussi d'accompagner la transformation économique du territoire, avec l'accueil de nouvelles enseignes commerciales et de nouveaux investisseurs industriels.

Pour une ville citoyenne

- **Pour la participation citoyenne**

En 2026, les conseils de quartier continueront d'assurer une présence de proximité, avec des conseillers impliqués qui bénéficient d'un budget de fonctionnement.

Les conseillers de quartier continueront à être associés activement à la préparation de futurs projets d'investissements dans les quartiers.

Deux concertations importantes seront engagées autour de la piscine et du Stade Guillot (esplanade de l'école Pasteur du Bourg).

Deux fêtes de quartier au moins seront organisées pour rassembler les habitants autour d'animations conviviales, en plus des nombreuses initiatives prévues par les bailleurs et les associations (fête des voisins, marchés de Noël, été quevillais...).

- **Pour les finances**

En dépit d'un contexte très tendu, 2026 sera la 15e année sans augmentation du taux de la taxe foncière, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale pour ce mandat. Disposant toujours d'une situation financière saine, avec notamment très peu d'endettement, la Ville est en mesure de répondre aux défis de la période en adaptant sa gestion aux contraintes extérieures, comme indiqué précédemment.

La Ville travaille sur son Budget Climat afin d'amplifier l'évolutions de ses pratiques et de contribuer à lutter contre le changement climatique au quotidien.

La Ville recherche aussi de nouvelles sources de financement à travers le développement du mécénat, la tarification des occupations de l'espace public ou la location des structures municipales.

- **Pour l'égalité femmes-hommes**

2026 verra la finalisation de plusieurs actions du plan 2024-2026 pour l'égalité femmes-hommes. Elles n'ont plus à faire la preuve de leur utilité, telles la collecte de produits hygiéniques, les journées du matrimoine, le nommage au féminin d'espaces publics, le partenariat avec le planning familial et beaucoup d'autres associations. L'ambition d'égalité femmes-hommes a beaucoup avancé tout au long de ce mandat.

- **Pour les services municipaux**

La Ville poursuit la modernisation de son accueil et de ses services — QVCT, formation, outils collaboratifs, etc. — tout en maintenant son soutien à l'Amicale du personnel. Elle a également intégré dans ses dépenses la participation financière à la mutuelle et à la prévoyance des agents, ainsi que la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL.

La maintenance des logiciels métiers et du réseau de vidéo-protection sera assurée pour garantir une gestion efficace des services. Des études sont en cours pour accélérer le déploiement de la fibre optique, optimisant à la fois la vidéo-protection et la connexion des bâtiments publics, notamment dans les écoles. L'évolution des

versions des logiciels métiers et le déploiement de la suite collaborative faciliteront la gestion des projets transversaux au sein des services municipaux.

Le matériel informatique des services sera renouvelé et complété pour répondre aux exigences techniques et améliorer les conditions de travail des agents.

Au cimetière, les aménagements se poursuivent. La salle de recueillement sera ouverte à la location pour les familles, et des études seront lancées pour la création d'un ossuaire. Les vestiaires des agents sont désormais prêts à les accueillir.

Pour une ville éducative

• Pour l'enfance

Les budgets restent stables afin de garantir à la fois les prestations indispensables (linge, couches, matériel de cuisine, etc.) et les animations régulières pour les enfants et les parents, dans les deux crèches ainsi qu'au Relai Petite Enfance.

De nouvelles structures de jeux seront installées, notamment le remplacement du grand jeu au Parc Bouttard, celui de la structure du toboggan à la crèche IAE, mais aussi la nouvelle aire ludique sur la place Bastié accessible aux enfants et parents en situation de handicap.

Le patio de la crèche Delacroix fera l'objet d'une rénovation, tandis que la clôture de la crèche IAE sera entièrement sécurisée pour répondre aux nouvelles normes réglementaires.

Le dispositif « cour ouverte » dans les écoles sera reconduit pendant les vacances scolaires, offrant aux enfants un accès libre et encadré à un espace de jeu.

Par ailleurs, les maisons d'assistantes maternelles, la Fondation des Nids, l'APRE et de nombreuses autres associations continueront, par leurs actions, à enrichir l'offre de services et à soutenir la parentalité.

• Pour l'éducation

La Ville va poursuivre son programme de renouvellement des équipements numériques, notamment les Écrans Numériques Interactifs (ENI), pour cinq classes. Le déploiement des classes mobiles débuté en 2025 (écoles Levillain et Jaurès) sera poursuivi.

La participation des classes de toutes les écoles aux séances de théâtre « hors les murs » au théâtre Dormoy sera maintenue, de même que le transport à la piscine des élèves et le financement des coopératives scolaires. L'école Salengro bénéficiera d'une aide spécifique dans le cadre de son projet de découverte de la Bretagne.

Des travaux de rénovation et d'aménagement seront réalisés dans plusieurs établissements : au restaurant de l'école Jean Zay et dans le réfectoire de l'école Pasteur, un abri/rangement pour vélos sera aménagé à l'école Perrault et des travaux de peinture dans plusieurs écoles (Jaurès, etc.).

Une nouvelle cour sera créée à l'école Jean Zay (végétalisation et préau) et les études pour l'aménagement de la cour de l'école Calmette seront lancées, afin de poursuivre l'amélioration des espaces scolaires pour le confort et la sécurité des élèves.

- **Pour la jeunesse**

Le développement des structures d'accueil, décidé en 2023 pour élargir la capacité des centres de loisirs, adapter les structures aux différentes tranches d'âge et créer des locaux dédiés, sera poursuivi. La Ville lancera en 2026 une étude pour la rénovation des camaraderies à Léo Lagrange.

Les projets destinés aux jeunes se maintiendront au Pass'âge, à l'Espace Jeunesse et à la Structure d'Information Jeunesse.

Le dispositif « Quevilly Études Supérieures » se poursuivra également, avec une augmentation du coût moyen de l'aide accordée aux étudiants, afin de mieux soutenir leur réussite.

- **Pour la restauration**

La Ville poursuit l'acquisition de matériel de cantine réutilisable, dans le cadre d'une gestion durable des repas scolaires, et expérimente les tables de tri dans les restaurants scolaires.

Le budget intègrera les augmentations liées aux prestations de contrôle sanitaire ainsi qu'au coût des denrées alimentaires.

Les actions engagées, telles que la fourniture de pain labellisé bio et la mise en place d'un second repas végétarien toutes les trois semaines, ont permis de diversifier l'offre alimentaire pour les élèves.

La livraison de repas aux seniors à l'espace Dormoy et à l'APAJH sera non seulement maintenue, mais renforcée, avec un passage porté à deux jours à Dormoy.

Pour une ville solidaire

- **Pour l'action sociale**

Dans un contexte de fragilisation croissante d'une partie des habitants, les aides du CCAS — secours financiers, aides alimentaires, avances remboursables, etc. — seront maintenues afin de garantir justice et efficacité dans l'accompagnement des Quevillais.

Grand Quevilly restera à la pointe de la solidarité, avec des partenaires forts comme le Secours Populaire, facilitant l'accès et la qualité des interventions au bénéfice des habitants.

De même, les partenariats avec Média Formation, Unis Cités et le CLIC seront poursuivis, renforçant la coordination des actions sociales sur le territoire.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sera achevée et permettra d'affiner la connaissance des nouveaux enjeux et de définir des réponses adaptées.

- **Dans le domaine de l'emploi**

La Ville poursuit son engagement en faveur des jeunes à travers ses services, notamment Quevilly Jobs, les apprentissages, les stages et la relance des missions de service civique.

Le SOFI est désormais un partenaire reconnu par les acteurs économiques ainsi que par les demandeurs d'emploi, en partenariat avec France Travail et la Mission Locale

Le forum de l'emploi ainsi que d'autres initiatives innovantes seront renouvelés afin de renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des Quevillais.

- **Pour les seniors**

La Ville poursuit son soutien aux seniors, qui représentent un tiers de la population, en développant des actions ciblées pour répondre à leurs besoins croissants dans un contexte économique et social difficile. Ces actions incluent des animations dans les espaces seniors, des sorties annuelles, des voyages, et d'autres initiatives favorisant le lien social.

La subvention de la Ville au CCAS permettra notamment de financer le service d'aide à domicile dans le cadre d'un contrat pluriannuel en cours de préparation avec le Département 76, mais aussi d'autres programmes dédiés aux seniors. Cette aide comprend également la pérennisation des banquets des seniors.

Le CCAS poursuivra en outre les activités collectives, afin de renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et améliorer le bien-être quotidien des seniors.

- **Pour le handicap**

La Ville poursuivra ses efforts pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La rencontre sportive annuelle, réunissant l'EEAP, l'APAJH, l'Hôpital de Jour, les seniors et les enfants des écoles, sera renouvelée. Les séances d'équithérapie seront également maintenues pour les enfants en situation de polyhandicap. L'école inclusive continue de se développer, avec notamment l'unité d'enseignement externalisée à l'école Cavaillès.

En matière d'accessibilité des équipements, des investissements importants seront réalisés, chaque projet de construction ou de rénovation visant à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, à l'image des travaux ambitieux prévus au théâtre Dullin.

Des actions de formation spécifiques seront également accueillies, comme le handi-sitting qui permet d'accompagner les parents concernés en formant des étudiants volontaires.

- **Pour la santé**

Grâce à la mise en place d'initiatives telles que le forum santé itinérant et le développement de partenariats efficaces, la Ville est aujourd'hui reconnue comme un acteur incontournable par les professionnels de santé.

En parallèle de la formation des agents, des bénévoles associatifs et des habitants, la Ville poursuivra son engagement dans des campagnes de prévention de santé publique, notamment le Téléthon, Octobre Rose et Novembre Bleu, la prévention des conduites à risques, ainsi que la promotion du « sport santé » à travers des programmes tels que Santé vous bien, Vital'Action, Planeth Patient et les clubs de sport locaux.

La Ville et le CCAS continueront de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, en participant aux travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Enfin, le partenariat avec la Mutuelle Just se poursuivra, tout comme le financement de la Maison Médicale de Garde, garantissant ainsi un accès aux soins même en dehors des horaires habituels.

Pour une ville dynamique

- **Pour les associations**

La Ville poursuit son soutien aux associations, en maintenant les subventions, en mettant à disposition des locaux, en assurant l'entretien des équipements, ainsi qu'en apportant une aide logistique pour l'organisation d'événements et la mise en relation avec les habitants (forums des associations, Quevilly Loisirs, été quevillais, etc.).

Cette année verra également la poursuite des travaux d'aménagement des locaux de l'ancien centre de tri, transformés en salles dédiées aux pratiques corporelles, avec une priorité accordée à la danse.

Le Conseil Local de la Vie Associative poursuivra ses actions pour renforcer le lien entre la Ville et le tissu associatif.

- **Pour le sport**

La Ville poursuit son plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs, avec des actions de maintenance et d'entretien prévues sur de nombreux sites : de nouveaux tapis à SESAM, deux tableaux d'affichage électronique au stade Géo André et au stade Delaune, la rénovation du pare-ballons au stade Marc Massion, la réfection de la gestion centralisée des arrosages de tous les terrains de football, la création d'un espace de rangement et des travaux de sécurisation au gymnase Maimberte ou encore des travaux d'entretien au Club de tennis et à l'Espadon, etc.

Par ailleurs, une réflexion sur la rénovation complète de la piscine municipale sera engagée, avec la mise en place d'un cadre de concertation pour associer les habitants à cette démarche. Les études sur la transformation du stade géo André seront lancées aussi.

Toutes les initiatives qui ont valu à Grand Quevilly le label « Ville active et sportive » seront reconduites, afin de renforcer la dynamique sportive locale et de capitaliser sur l'élan olympique pour encourager la pratique sportive au quotidien dans la ville.

- **Pour la culture**

Tous les acteurs sont mobilisés pour maintenir un environnement culturel effervescent et diversifié pour les habitants, avec un accent particulier sur la participation citoyenne, l'accessibilité culturelle et la préparation des grands projets futurs.

Au service culturel, plusieurs événements et initiatives sont programmés : Bakayades, cinéma en plein air, Été Quevillais, fêtes de quartier, résidences d'artistes et une programmation culturelle de qualité.

À la médiathèque, l'objethèque et le Fablab rencontrent déjà un grand succès, tout comme les boîtes à lire. Des travaux de peinture seront réalisés dans les locaux.

À la Maison des Arts, les prochaines expositions seront prochainement annoncées, tandis qu'au théâtre Dullin, la saison attire déjà un public nombreux.

L'artothèque est engagée dans le déploiement de la collection et un projet d'itinérance, qui en fera une référence en Seine-Maritime pour les enjeux de diffusion et d'accès à l'art pour tous et toutes.

La Ville explorera la possibilité d'obtenir des subventions de la DRAC pour soutenir ses projets culturels. Les investissements pour la réouverture du théâtre et les salles de danse dans l'ancien centre de tri de la Poste se concrétisent.

Par ailleurs, la Ville continue de soutenir activement les projets des associations locales telles que EmAG, ALBCS, ALCL, notamment tout en participant aux initiatives métropolitaines.

- **Pour les jumelages**

En 2026, le budget consacré aux projets d'échanges et de solidarité internationale permettra de pérenniser les rencontres existantes et de lancer de nouveaux projets.

Un voyage à Laatzen ainsi qu'un accueil de délégation sont prévus, renforçant les liens avec notre jumelage allemand et célébrant les 60 ans de ce partenariat.

Dans cet esprit, la Ville soutiendra également les initiatives d'échanges des collègues, des associations et des pompiers.

Par ailleurs, depuis 14 ans, la Ville s'investit dans un programme de financement pour la rénovation d'écoles à Morondava (Madagascar), en partenariat avec Codégaz. Ce programme de solidarité internationale sera poursuivi en 2026, contribuant, à travers ses contreparties (visioconférences et projets épistolaires), à la sensibilisation des jeunes Quevillais via les écoles, le Conseil des Jeunes et le Conseil des Ados Citoyens.

Conclusion

Alors que ce mandat touche à sa fin, la Municipalité - confrontée comme toutes les collectivités locales à des contraintes inédites imposées par le gouvernement – entend se doter d'un budget 2026 à la fois ambitieux et responsable, permettant de poursuivre les projets structurants et d'anticiper les besoins futurs. Chaque investissement, chaque initiative et chaque service rendu contribuera à renforcer la qualité de la Ville et, par conséquent, la qualité de vie des Grand Quevillais.

PARTIE 2 : Budget annexe « Clos du Père Jules »

Le budget annexe « Clos du Père Jules » s'équilibre en dépenses et en recettes à 319 249 € en fonctionnement et à 193 744 € en investissement.

L'année 2026 devrait voir la fin de l'opération d'aménagement du Clos du Père Jules. La dernière vente de terrain à bâtir de la phase 2C se conclura en début d'année. Les éventuels travaux de reprise des espaces publics seront engagés, avant une rétrocession à la Métropole Rouen Normandie. Un dernier permis d'aménager modificatif sera déposé pour régulariser les dernières modifications d'aménagement réalisées en cours de chantier.

Tels sont les éléments les plus significatifs du projet de budget primitif 2026 et de son budget annexe qui vous sont proposés et dont le détail figure ci-après.

Accusé de réception en préfecture 076-217603224-20260128-2801202607-1-AU Date de réception préfecture : 09/02/2026
--

BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE :

LIBELLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
011 Charges à caractère général	8 007 747 €
012 Charges de personnel & frais assimilés	23 892 515 €
014 Atténuations de produits	12 000 €
65 Autres charges de gestion courante	4 823 244 €
66 Charges financières	106 000 €
67 Charges spécifiques	6 000 €
023 Virement à la section d'investissement	4 838 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	2 935 000 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	39 787 344 €
<u>RECETTES</u>	
013 Atténuation de charges	170 000 €
70 Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 846 904 €
73 Impôts & taxes	7 626 580 €
731 Fiscalité locale	16 768 349 €
74 Dotations, subventions & participations	12 363 050 €
75 Autres produits de gestion courante	736 115 €
76 Produits financiers	13 826 €
77 Produits spécifiques	5 000 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	257 520 €
RECETTES DE L'EXERCICE	39 787 344 €

LIBELLE	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
* <u>Dépenses d'équipement</u> :	
20 Immobilisations incorporelles	242 200 €
204 Subventions d'équipement versées	132 500 €
21 Immobilisations corporelles	2 364 670 €
23 Immobilisations en cours	4 177 500 €
* <u>Dépenses des opérations financières</u> :	
16 Emprunts & dettes assimilées	407 800 €
* <u>Dépenses d'ordre</u> :	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	257 520 €
041 Opérations patrimoniales	122 963 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 705 153 €
<u>RECETTES</u>	
* <u>Recettes d'équipement</u> :	
13 Subventions d'investissement	898 800 €
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 962 419 €
* <u>Recettes des opérations financières</u> :	
10 Dotations, fonds divers & réserves	720 000 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000 €
27 Autres immobilisations financières	119 133 €
024 Produits des cessions	939 000 €
* <u>Recettes d'ordre</u> :	
021 Virement de la section de fonctionnement	4 838 €
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	2 935 000 €
041 Opérations patrimoniales	122 963 €
RECETTES DE L'EXERCICE	7 705 153 €

BUDGET PRIMITIF 2026 DU LOTISSEMENT DU CLOS DU PERE JULES :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 Charges à caractère général	108 500 €	
65 Autres charges de gestion courante	5 €	
70 Produits des services du domaine et ventes		108 505 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	193 744 €	193 744 €
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	17 000 €	17 000 €
Total Section de Fonctionnement	319 249 €	319 249 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	193 744 €	193 744 €
Total Section d'Investissement	193 744 €	193 744 €
TOTAUX	512 993,00 €	512 993,00 €